

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 6 décembre 2016 au siège de la Commission, 44 rue Cambronne à Paris 15^{ème}, sous la présidence de Laurent MAHIEU, la Commission des titres d'ingénieur a :

- adopté le procès-verbal de la séance plénière du 8 novembre 2016, ainsi que le relevé de conclusions et les avis et décisions correspondants.
- approuvé, sur proposition d'Agnès SMITH et Delphin RIVIERE, diverses modifications dans la programmation et la composition d'équipes de missions d'audit de la campagne 2016-2017.
- approuvé, sur proposition du Greffe de la CTI, l'agenda de la campagne d'audit 2017 – 2018 et les modifications d'agenda de la campagne en cours.

Le Président Laurent MAHIEU indique que le budget prévisionnel 2017, les projets de délibérations relatives aux injonctions ainsi qu'au contrat de professionnalisation seront proposés à l'adoption lors des séances plénières prochaines.

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris des décisions :

1/ Suivi périodique du Sud-Ouest – Académie de Toulouse (habilitation à compter de la rentrée 2017)

Institut national polytechnique de Toulouse (INP Toulouse)

- Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications (ENSEEIH)

Avis favorable, pour la durée maximale de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2017, à l'accréditation de l'Institut national polytechnique de Toulouse à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse, dans les 3 spécialités – Electronique et génie électrique – Informatique et télécommunications – Mécanique et génie hydraulique -*

en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

Les étudiants, apprentis et stagiaires de formation continue, en cours d'études, obtiendront le diplôme d'ingénieur dans la spécialité en vigueur lors de leur admission.

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master pourra être attribué sur demande aux trois titres d'ingénieur diplômé ci-dessus.

Le renouvellement des autres accréditations relatives à l'Institut national polytechnique de Toulouse sera examiné lors de la séance plénière de janvier 2017.

(AVIS N° 2016/12-01)

2/ Suivi général des habilitations

Groupe IONIS

- Ecole spéciale de mécanique et d'électricité (ESME Sudria)

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire, sollicité lors suivi périodique (DECISION N° 2013/11-04), relatif au suivi des recommandations et au fonctionnement des 3 sites.

Par ailleurs, l'établissement sollicite l'autorisation d'ouvrir une nouvelle antenne.

(voir ... 4 / Création d'antennes)

(DECISION N° 2016/12-02)

Groupe IONIS

- Ecole pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)

Décision de renouvellement, pour 2 années à compter de la rentrée 2017, de l'extension à la voie de l'apprentissage de la préparation du titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées.

Par ailleurs, l'établissement sollicite l'autorisation d'ouvrir 4 antennes.

(voir ... 4 / Création d'antennes)

(DECISION N° 2016/12-03)

Ecole supérieure d'agro-développement international (ISTOM)

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire qui avait été sollicité lors du suivi périodique (AVIS N° 2012/10-03) sur le suivi des recommandations en matière de recherche. Elle note le projet de déménagement.

(L'AVIS N° 2012/10-03 est modifié en conséquence)

Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont

La Commission prend acte favorablement du rapport de situation adressé par l'école relatif à la mise en route du nouvel établissement résultat de la fusion de l'FMA et de l'ENSCCF (Avis N°2016/01-07). Un rapport de situation est demandé à l'école pour décembre 2018.

(L'AVIS N° 2016/01-07 est modifié en conséquence)

3/ Développement de l'apprentissage

Université de Lorraine

- Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy (ENSEM)

Avis favorable, pour une durée restreinte de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2017, à l'accréditation de l'Université de Lorraine à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'Université de Lorraine*, en partenariat avec l'ITII Lorraine, en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(AVIS N° 2016/12-04)

Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO)

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension à la voie de l'apprentissage de la préparation du titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest.

La **décision définitive**, précisant le début et la durée de l'habilitation correspondante, sera prise au vu de la prise de position du Conseil régional de la région Pays de la Loire et de la convention avec le CFA devant assurer le financement.

(DECISION N° 2016/12-05)

4/ Création d'antennes

(cf. R&O 2016 livre 3.VI.8 : « écoles multisites »)

Groupe IONIS

- Ecole spéciale de mécanique et d'électricité (ESME Sudria)

La Commission autorise l'établissement à ouvrir à Bordeaux, à la rentrée 2017, une antenne dans laquelle les étudiants admis pourront suivre les 5 premiers semestres de la formation, les 5 semestres suivants étant suivis à Ivry-sur-Seine, siège de l'établissement. Cette antenne s'ajoute à celles de Lille, Lyon et Paris-Montparnasse et fonctionnera dans les mêmes conditions.

L'habilitation dont bénéficie actuellement l'école se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2018-2019.

(DECISION N° 2016/12-02)

Groupe IONIS

- Ecole pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)

La Commission autorise l'établissement à ouvrir à Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse, à la rentrée 2017, une antenne dans laquelle les étudiants admis pourront suivre les 3 premiers semestres de la formation, les 7 semestres suivants étant suivis au Kremlin-Bicêtre, siège de l'établissement.

L'habilitation dont bénéficie actuellement l'école se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2018-2019.

(DECISION N° 2016/12-03)

5/ Suivi général des admissions par l'Etat

Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement d'Ouagadougou (2iE)

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire qui avait été sollicité lors du suivi périodique (AVIS N° 2015/07-10) sur le suivi des recommandations et formule des encouragements à poursuivre.

(L'AVIS N° 2015/07-10 est modifié en conséquence)

